

GE_GERICHTE A/178/2008 vom 13. März 2008

GE Cour de justice, 2008-03-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_178_2008

FR: GE_GERICHTE A/178/2008 du 13 mars 2008

IT: GE_GERICHTE A/178/2008 del 13 marzo 2008

Regeste

Minimum vital. | Calcul du minimum vital lorsque le débiteur est marié. | LP.93

Erwägungen

E. 1

La rejette.

E. 2

Déboute les parties de toutes autres conclusions. Siégeant : Mme Ariane WEYENETH, présidente ; Mme Florence CASTELLA, et M. Denis MATHEY, juges assesseur(e)s. Au nom de la Commission de surveillance : Paulette DORMAN Ariane WEYENETH
Greffière : Présidente : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par courrier recommandé aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.